



Ville de Cerny

Extrait du registre des décisions

Essonne

8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 @mairie@cerny.fr

DÉCISION N° 05/2024 – 9.1

Date : 20 février 2024

Objet : **Signature du contrat BL.Connect – Chorus Portail Pro
avec la Société Berger-Levrault**

La facturation électronique est désormais obligatoire pour toutes les entreprises fournisseurs de la sphère publique.

Afin de faciliter le traitement comptable des factures déposées sur le portail Chorus Pro de la commune, la Société Berger-Levrault propose une solution permettant l'interconnexion entre les applications métiers de gestion financière Berger-Levrault et Chorus Portail Pro.

Cette solution permet d'automatiser :

- la connexion et l'authentification de la commune à son compte
- télécharger les factures électroniques déposées par les fournisseurs
- mettre à disposition les factures électroniques de la commune
- mettre à jour les statuts de traitement des factures

Il y a lieu de le renouveler pour une durée de 36 mois.

En application de la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire,

DÉCIDE la signature du contrat BL.Connect – Chorus Portail Pro avec la société BERGER-LEVRAULT, située 892 rue Yves Kermen – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, dont les principales dispositions sont définies ci-après :

Module principal : BL.Connect e.magnus RH – BLES Helios et Chorus Portail Pro-

Tarif : 611.64 €HT/annuel (733.96 €TTC/annuel) pendant 3 ans (hors indexation)

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

